

Compte rendu de la séance du vendredi 01 février 2019

Secrétaire de la séance : Nathalie TEYSSANDIER

Présents : Jean-Claude DEDIEU, Aline DESCOUENS, Nathalie TEYSSANDIER, Pascal AUDABRAM, Jacqueline SAINTE-CROIX

Absents :

Représentés:

Excusés : Laurent BALAGUE

Ordre du jour:

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2018.

Délibérations :

- indemnité des salariés

Questions diverses :

Installation de compteurs Linky: procédure mise en oeuvre.

Bilan des projets proposés au titre de l'exercice 2019 et éventuels projets nouveaux avant l'élaboration du budget

Dispositions éventuelles à mettre en place dans le cadre du "grand débat national";

Motion proposée par l'association Couserans Palestine sur le sauvetage des migrants en méditerranée.

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2018:

Compte rendu adopté à l'unanimité.

Délibérations du conseil:

Prime exceptionnelle (DE 2019 001)

Considérant les incitations gouvernementales en direction des entreprises à attribuer une prime exceptionnelle défiscalisée à leurs salariés d'un montant maximum de 1000 € suivant la possibilité des entreprises,

Considérant que cette mesure, si elle reste en l'état créerait une injustice entre salariés du secteur public et privé, le Maire propose au Conseil Municipal d'Encourtiech d'attribuer à titre exceptionnel à ses agents une prime de 1000 € brut pour un temps complet de 35h /semaine.

Cette prime proportionnelle au temps réel effectué sera versée sur le salaire du mois de mars et sera soumise aux cotisations sociales, la mesure précitée ne s'appliquant pas aux salariés du secteur public.

Au regard du temps réellement effectué, la prime sera de :

- 428 € pour Monsieur Louis PUJOL pour un temps effectué à la mairie d'Encourtiech de 15h/semaine
- 285 € pour Madame Géraldine GILLAUD pour un temps effectué à la mairie d'Encourtiech de 10h/semaine

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'attribuer une prime exceptionnelle aux agents de la Commune d'Encourtiech selon les modalités évoquées ci- dessus

Résultat du vote: Pour: 5 Contre:0 Abstention: 0 Adoptée

Sauvetage des migrants (DE 2019 002)

La France doit accorder son pavillon à un navire de sauvetage en Méditerranée et cesser la criminalisation des citoyens solidaires !

Année 2018 : au moins 2 260 migrants se sont noyés en méditerranée selon le bilan publié début janvier par le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) de l'ONU!

La rigueur de l'hiver ne pourra que faire croître ces chiffres...

Malgré ce désastre humanitaire, l'Aquarius, qui a porté assistance à plus de 30 000 personnes depuis 2016, a dû cesser sa mission de secours en mer, faute de pavillon.

Non contents de condamner à l'esclavage ou à la noyade des migrants qui fuient la dictature, la guerre, la misère, les États européens s'obstinent à interdire l'accès de leur territoire aux rescapés et à durcir les conditions d'accueil : ils préfèrent investir dans le sécuritaire que dans l'humanitaire !

L'acharnement judiciaire dont sont victimes les réfugiés, les organisations humanitaires et les citoyens solidaires empêche de sauver des vies !

Pour la dignité de notre démocratie, pour le respect de nos engagements internationaux, nous exigeons que la France accorde son pavillon à un navire de sauvetage en Méditerranée et que cesse la criminalisation des citoyens solidaires !

Adoptée à l'unanimité des présents.

Résultat du vote: Pour: 5 Contre:0 Abstention: 0 Adoptée

QUESTIONS DIVERSES:

Compteurs Linky: Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un compteur de ce type a été installé à la mairie sans respecter l'arrêté 2019001, notamment en ce qui concerne les dispositions relatives à la sécurité puisqu'il a été installé sur un panneau en bois contrairement aux dispositions du règlement sanitaire départemental. La Procureure de la République a été saisie à ce sujet.

Registres d'état civil : Vu la vétusté de sept registres, le Conseil municipal décide de demander des devis afin de les faire relier avec l'objectif que cette opération soit réalisée sur l'exercice 2019. Pascal Audabram propose que le plan cadastral soit aussi pris en considération dans cette opération. Proposition acceptée. Pascal Audabram se chargera de faire établir les devis.

Cession de terrains: Dans le cadre du développement du site castral , Monsieur le Maire propose que la commune demande à Monsieur Balagué Francis de lui céder environ 40 m2 de la parcelle A 978 dont il est propriétaire. Monsieur Balagué lors d'un premier contact avait déjà donné son accord de principe. Dans le cas de la confirmation de cette décision, Jacqueline Sainte Croix et Pascal Audabram se chargeront de la procédure administrative relative à cette cession.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22h30.